



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 février 2026

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽³⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽⁴⁾, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO⁽²⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Marie-Catherine BIANCO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Étaient absent(e)s : Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260219-08-02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026
Publication : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) (2) (3) et (4) Arrivés après le vote de la 1^{ère} question



=====

DELIBERATION N°08.02.2026

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Modification de la délibération 16.10.2025 – Autorisation de céder une partie de la propriété communale cadastré section BB n°312 au profit de Monsieur et Madame CEBA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Lors de la séance du 9 octobre 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BB n°312 au profit de Monsieur CEBA Gilles et Madame BRAILLON-CEBA Sarah.

La délibération n°16.10.2025 s'appuyait sur un avis des Domaines dont la validité est limitée à 12 mois.

Afin de régulariser la procédure, il convient d'intégrer un **avis des Domaines actualisé**, en date du **7 janvier 2026**.

L'avis des Domaines a été sollicité le 9 décembre 2025. La valeur du bien est arbitrée à 13 200 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Je vous propose donc d'autoriser la modification de la délibération initiale n°16.10.2025 pour régulariser la procédure de la cession de 60 m² de la parcelle cadastrée section BB n°312 au profit de Monsieur CEBA Gilles et Madame BRAILLON-CEBA Sarah, pour un montant de 12 000 € et permettre la signature de l'acte de cession.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser la modification de la délibération initiale n°16.10.2025 pour régulariser la procédure de la cession de 60 m² de la parcelle cadastrée section BB n°312 au profit de Monsieur CEBA Gilles et Madame BRAILLON-CEBA Sarah, pour un montant de 12 000 € et permettre la signature de l'acte de cession.

DESIGNE le Cabinet EXCEN, Notaire Maître GAGNEUR pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la recette sera versé au budget communal.

 *Le Maire,*
André MOLINO